

Objet : Abonnement utilisation et gestion du système AQUAO - Espace Aquasud.

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-8,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 3 juin 2020, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics – Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant la nécessité de passer un contrat pour une durée de 24 mois pour l'abonnement au module Balnéo du système Aquao 3 permettant la gestion et la maintenance des équipements logiciels et matériels informatiques du système de billetterie et du contrôle d'accès de la piscine Espace Aquasud de Saint Cyprien,

Considérant le montant estimatif de 16 000 euros HT et inférieur à 40 000 euros HT,

Considérant que la collectivité a satisfait aux obligations définies dans le règlement intérieur des marchés publics pour ce type de marché et ce montant,

Considérant l'offre présentée par AQUAO (TOPBIZ SOFTWARE) – 145 avenue Saint-Vincent de Paul – 40100 DAX,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De passer selon la procédure adaptée avec AQUAO (TOPBIZ SOFTWARE) un contrat pour une durée de 24 mois pour l'abonnement au module Balnéo du système Aquao 3 permettant la gestion et la maintenance des équipements logiciels et matériels informatiques du système de billetterie et du contrôle d'accès de la piscine Espace Aquasud de Saint Cyprien, et autorise le pouvoir adjudicateur à signer le contrat.

ARTICLE 2 :

Le montant mensuel de 630,00 € HT la première année, puis de 725,00 € HT l'année suivante, soit 16 260,00 HT pour 24 mois est inscrit au budget Principal de la Communauté.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le **06 OCT. 2020**

Le Président
Thierry DELPOSO

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20201006-2020-10-34D-AI
Date de télétransmission : 06/10/2020
Date de réception préfecture : 06/10/2020

